Résolution du XIXème Congrès de l'Union Départementale FO de Haute-Loire le Vendredi 22 Octobre 2021

Réunis le 22 octobre 2021 au Puy en Velay, les 300 délégués du privé et du public du XIXème congrès réaffirment leur attachement indéfectible à la charte d'Amiens de 1906 plus que jamais d'actualité. Avec sa confédération, le congrès estime qu'aucune consigne de vote pour les élections politiques qui viennent, ne doit être donnée. En parallèle, face au déchainement des attaques gouvernementales contre les salariés et des libertés, le congrès estime que l'action revendicative est plus que jamais à l'ordre du jour pour résister, revendiquer et reconquérir.

CONTRE LA REMISE EN CAUSE DE LA DEMOCRATIE, L'HEURE EST A LA DEFENSE DES LIBERTES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVITES

« Pas de démocratie sans syndicalisme libre. Pas de syndicalisme libre, sans démocratie » MARC BLONDEL

Des lois et mesures de restrictions drastiques des libertés sont déployées à tous les niveaux par le gouvernement notamment au nom de « l'état d'urgence sanitaire » : loi sécurité globale, décrets sur le fichage, loi anticasseurs...Le congrès dénonce le fait que depuis plusieurs années, les gouvernements successifs n'ont de cesse de chercher à remettre en cause l'existence même des prérogatives des organisations syndicales : suppression des CHSCT, remise en cause du droit de grève etc, ... Cette dérive liberticide a franchi une nouvelle étape avec l'introduction de la notion de salarié « suspendu » sans possibilité de recours et de défense. C'est une attaque sans précédent contre le code du travail, contre le statut de la fonction publique. C'est la négation institutionnelle de la place du syndicat défenseur des salariés, et donc de l'existence même du syndicalisme indépendant.

C'est pourquoi, le congrès dénonce ces orientations remettant en cause les fondements de la démocratie. Il s'oppose à tout prolongement de l'état d'urgence synonyme de restrictions des libertés individuelles et collectives.

C'est pourquoi, le Congrès condamne également l'arrêté préfectoral, ciblant particulièrement Force Ouvrière, interdisant la tenue de la manifestation contre le passe sanitaire le 18 septembre.

DEFENSE ET RETABLISSEMENT DE L'HOPITAL PUBLIC : L'URGENCE

Pour le Congrès, la crise COVID est avant tout une crise hospitalière qui a mis en évidence les conséquences désastreuses des politiques successives de fermetures de lits et de postes dans les hôpitaux publics.

Le Congrès dénonce la mise en place du « passe-sanitaire » utilisé par le gouvernement pour mettre à pied et sans salaire des milliers de salariés et visant à faire porter la responsabilité des dysfonctionnements des services sur les agents eux-mêmes. Le congrès n'accepte pas la division entre vaccinés et non vaccinés et fait sienne la déclaration de la conférence de la FSPS FO qui « dénonce également les suspensions sans salaire des agents ayant refusé de se faire vacciner, dans les structures, les établissements de soins et dans les collectivités. En effet, ces mesures ne font que rajouter une crise fonctionnelle à la crise sanitaire. La Conférence revendique la réouverture de lits, l'augmentation des moyens budgétaires, la réintégration des agents suspendus et le recrutement de personnel, seules mesures à même de répondre aux besoins en santé de la population et d'améliorer les conditions de travail des personnels. »

En outre, le congrès a pris connaissance des propos d'Olivier VERAN indiquant que « *l'immunité collective serait atteinte avec 80% de vaccinés contre le Covid* » . Or dans les hôpitaux et selon les chiffres du ministère, 99% des personnels seraient vaccinés. Dans ces conditions, le congrès estime que rien ne s'oppose à la réintégration de tous les personnels suspendus.

Alors que 5700 lits d'hôpitaux ont été fermés en pleine crise sanitaire, avec la FSPS FO, le congrès revendique la réouverture des lits d'hôpitaux, la création de tous les postes nécessaires, l'arrêt des restructurations hospitalières. En ce qui concerne les EPHAD le congrès confirme la revendication « un agent pour un résident ».

Le congrès apporte son soutien à l'ensemble des initiatives prises par les syndicats FO de la santé et tout particulièrement à l'appel lancé par les personnels du centre hospitalier du Nord Mayenne avec FO et l'association des usagers, à tous les hôpitaux menacés en France, d'aller manifester, à Paris chez le ministre de la Santé, le 4 décembre, rejoint depuis par les personnels de l'hôpital de Beaujon.

AUGMENTATION GENERALE ET IMMEDIATE DES SALAIRES

Le congrès constate que les prix flambent, que le prix du gaz a augmenté de 50% depuis le mois de juin, que les prix du carburant à la pompe sont plus élevés qu'à la veille de la crise des Gilets Jaunes. En dix ans, la valeur du point d'indice n'a augmenté que de 1,4% engendrant une perte de pouvoir d'achat de 18% pour les fonctionnaires. Avec la réforme de l'assurance chômage, 1,5 million de chômeurs perdent 40% de leur indemnisation. La misère ne fait que croître. L'augmentation du pouvoir d'achat devient une urgence sociale.

Or, pour le privé, le président du MEDEF s'oppose à toute mesure générale d'augmentation des salaires. Dans la Fonction Publique, la conférence salariale a interdiction de discuter de l'augmentation du point d'indice. Aucun coup de pouce au SMIC n'est donné par le gouvernement qui préfère, comme lors de la crise des gilets jaunes, donner quelques primes et chèques énergie en aumône.

Aussi, le Congrès revendique :

- Un SMIC à 1552 € net (80% du salaire médian) soit une augmentation immédiate de 295 €;
- Une augmentation générale des salaires, pensions, retraites et minimas sociaux ;
- Une augmentation indiciaire immédiate de 183 euros net pour tous les fonctionnaires et agents de la fonction publique et l'ouverture de négociations pour l'augmentation du point d'indice.

Gouvernement comme patronat refusent de répondre à ces revendications prioritaires pour les travailleurs. Dans ces conditions, le Congrès invite les syndicats départementaux à réunir les salariés, à décider et à engager, dés à présent partout et dans tous les secteurs, toutes les actions et mobilisations nécessaires pour obtenir des revalorisations salariales permettant d'améliorer substantiellement les conditions de vie de tous les salariés.

DEFENSE DES CONQUÊTES SOCIALES ET DES DROITS ET ACQUIS DES SALARIES

Le congrès s'inscrit dans la défense des revendications adoptées lors du dernier congrès confédéral de Lille.

Sécurité sociale

Le XIXème congrès réaffirme son attachement aux principes fondateurs de la sécurité sociale de 1945 et condamne tous les projets visant à remettre en cause le salaire différé. Il s'oppose à la fusion des organismes CAF et CPAM ainsi qu'à l'accélération de la suppression de postes.

Retraite

Le Congrès se félicite que la mobilisation massive des salariés et la grève à partir du 5 décembre 2019 ait permis de bloquer la réforme des retraites du gouvernement. Il rappelle son opposition au régime universel de retraite par points. Il réaffirme son attachement au système de retraite par répartition basé sur la solidarité intergénérationnelle.

Alors que le gouvernement annonce vouloir repousser l'âge de départ à la retraite à 64 ans et confirme sa volonté d'en finir avec les régimes spéciaux et le code des pensions civiles et militaires, le congrès invite les syndicats et les structures à informer les salariés et à se tenir prêt au combat si d'aventure, le gouvernement osait ressortir sous une forme ou une autre, ses projets de destruction de nos retraites.

Services publics

Le congrès s'inscrit dans la défense des revendications adoptées lors du congrès de la FGF FO.

Le congrès réaffirme son attachement à la République, une, indivisible et laïque condition sine qua non de l'égalité de traitement des citoyens.

C'est pourquoi le Congrès :

- Réaffirme son attachement au Statut Général de la fonction publique garant de l'indépendance des fonctionnaires. Il s'oppose à la décision gouvernementale de mettre en place un code général de la fonction publique qui vise à faire disparaitre la réglementation spécifique aux fonctionnaires et les droits qui en découlent.
- Exige l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique qui permet l'entrée massive de contractuels, accélère la liquidation du service public et leur privatisation.
- Dénonce la mise en place des maisons « France Service » qui ont pour but de pallier, à moindre frais,
 la disparition des services publics de proximité détruits au fil des réformes et des privatisations des gouvernements successifs.

Le Congrès exige de l'Etat, tous les moyens indispensables aux missions publiques et les recrutements statutaires nécessaires pour mettre un terme aux fermetures de lits hospitaliers, fermetures de classes, fermetures de trésoreries, fermetures de services, fermetures d'accueil des assurés sociaux, ...

Le congrès apporte son soutien à tous les syndicats FO engagés dans l'action. A ce sujet, il soutient l'action des AESH de l'Education Nationale mobilisés pour un vrai travail, un vrai salaire, un vrai statut.

<u>Assurance chômage:</u>

Le Congrès revendique l'abrogation de la réforme de l'Assurance Chômage entrée en vigueur le 1er Octobre 2021. Il condamne la diminution de 40% de l'indemnisation de près de 1,5 million de chômeurs et la politique de réduction des droits, de sanctions et de radiation des demandeurs d'emploi.

Dans ce contexte, le Congrès dénonce la dégradation des conditions de travail des agents de Pole-Emploi et la fusion des Assedic et de l'ANPE.

Emploi

Le Congrès s'insurge contre les milliards distribués aux entreprises (30 milliards d'euros au nom de la « transition énergétique » et de « l'innovation » qui viennent s'ajouter aux 100 milliards du « plan de relance » et aux exonérations fiscales et sociales considérables dont elles ont bénéficié depuis 18 mois) qui ne servent qu'à alimenter la bourse et les actionnaires et conduisent à placer des milliers de salariés dans la précarité, au chômage, dans la misère quand les entreprises poursuivent leurs restructurations massives et les plans sociaux.

Le congrès constate que les fermetures d'entreprises se sont multipliées dans le département, il s'inquiète de la baisse d'activité dans l'industrie et de l'augmentation du chômage partiel, en particulier dans la sous-traitance dans l'automobile.

C'est pourquoi, le Congrès considère que l'Etat, au-delà des mots et promesses électorales, doit tout mettre en œuvre pour sauver les emplois et les sites industriels. Il revendique une véritable politique industrielle créatrice d'emplois et défendant l'industrie.

Quand la situation l'exige, pour sauver les emplois, le Congrès se prononce pour la prise majoritaire par l'Etat du capital des entreprises.

Droit du travail

Le Congrès dénonce l'utilisation par le gouvernement de la crise COVID pour attaquer le code du travail, les conventions collectives et les statuts.

Il s'oppose à l'ensemble des lois Macron qui remettent en cause les droits fondamentaux et les garanties collectives des salariés. (Remise en cause du temps de travail, du repos dominical, de la justice prud'hommale, ...) Il rappelle que le CDI à temps plein est la norme des relations de travail et doit le demeurer.

Le Congrès dénonce l'utilisation abusive faite des contrats courts et précaires (CDD, CDD d'usage, Intérim, temps partiels, ...). Il dénonce l'augmentation de l'emploi de contractuels dans la fonction publique sur des emplois permanents.

PREPARER LE RAPPORT DE FORCE INTERPROFESSIONNEL POUR FAIRE ABOUTIR LES REVENDICATIONS

Le Congrès constate que le quinquennat du Président Macron a été marqué par une mobilisation ininterrompue depuis les grèves contre les ordonnances Macron jusqu'à la bataille sur les retraites, depuis le mouvement des Gilets Jaunes jusqu'aux manifestations de rejet des mesures liberticides et du passe sanitaire.

La journée de grève du 5 octobre a marqué une reprise de l'action interprofessionnelle face à l'utilisation de la crise sanitaire par le gouvernement et le patronat pour s'en prendre à nos droits et nos libertés.

Cependant, les revendications qui ont été posées à cette occasion restent toutes d'actualité :

- Augmentation des salaires à commencer par celle du SMIC à 1552 € net
 - Abandon des réformes des retraites et de l'assurance chômage,
 - Refus des sanctions et du passe sanitaire, rétablissement des libertés
 - Défense du service public

L'heure reste donc à la préparation du rapport de force et à la mobilisation pour faire valoir les revendications. C'est par la grève et les manifestations que nos camarades hospitaliers ont obtenu les 183 € d'augmentation pour tous. C'est dans cette voie là qu'il faut poursuivre, dans tous les secteurs.

Pour cela, le Congrès appelle l'ensemble de ses structures et militants :

- à amplifier la syndicalisation, en renforçant les syndicats existants par l'augmentation du nombre d'adhérents et en développant de nouvelles implantations dans tous les secteurs.
- À réunir les salariés, syndiqués et non-syndiqués, afin de les préparer à engager le rapport de force nécessaire à la défense des droits des salariés, y compris par la grève interprofessionnelle.

C'est sur ces bases que le congrès appelle tous les militants et syndicats FO à agir et à se tenir prêts à répondre à toute décision d'action interprofessionnelle prise par les instances de la CGT-FO

A Espaly St Marcel, le vendredi 22 octobre 2021